

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 13 AVRIL 2021 à 20h00

Publication sous réserve de validation lors du prochain conseil municipal

Le Treize Avril Deux Mille Vingt et Un à Vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Véronique CANTIN, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS : Mme Véronique CANTIN, M. Christophe FURET, Mme Florence THISE, M. Yves SÉCHET, Mme Sylvie LEFEUVRE, Mme Eliane SOREL, M. Jean-Claude VERNEAU, Mme Josiane PISON, M. Alain JOUSSE, Mme Catherine CAPLAIN, Mme Sylvie DUCHESNES, M. Philippe LANGELLO, M. Samuel HAMELIN, Mme Christelle TOUTAIN-YVARD, Mme Christelle HERIN, Mme Emeline BLIN, M. Florian LENOIR, M. Nicolas FOUCAULT.

ÉTAIENT EXCUSES ET ABSENTS : M. Maxime BERNE qui donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

Le quorum est atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 20h. Mme Florence THISE est désignée secrétaire de séance.

Après accord des membres du Conseil Municipal, le compte-rendu du Conseil municipal du 09 mars 2021 est validé.

Après accord des membres du Conseil Municipal, une délibération est ôtée de l'ordre du jour.

Après accord des membres du Conseil Municipal, l'ordre du jour est déroulé ainsi : questions d'actualité, 2^{ème} commission, 3^{ème} commission, 4^{ème} commission, 5^{ème} commission, actualités de la Communauté de communes, 1^{ère} commission.

Questions d'actualité :

- Mme le Maire rappelle à chacun les modalités d'organisation des élections. Le nombre d'assesseurs est doublé du fait de la tenue le même jours des élections départementales et régionales ; chacun est donc invité à communiquer dès que possible les coordonnées d'une personne majeure susceptible de participer à la bonne tenue de ces opérations.
- Mme le Maire signale que des intrusions ont parfois lieu à la déchetterie en dehors des horaires d'ouverture. Quiconque constatant de tels faits est invité à le signaler au plus vite en mairie.
- Mme le Maire invite chacun, lors de ses déplacements, à transmettre les photos susceptibles de mettre en valeur la commune ; et ce pour abonder les réseaux sociaux et le futur site internet de la mairie.
- Vaccination COVID : Mme le Maire informe qu'un centre de vaccination sera ouvert dès le 20 avril à Montbizot. Agents et élus ont œuvré pour que les premiers créneaux soient proposés aux neuvillois qui s'étaient fait connaître en mairie lors de la campagne de recensement conduite cet hiver ; avec une priorité pour les plus de 75 ans. Un agent communal sera mis à disposition du centre une demi-journée par semaine. Les rendez-vous se prendront par téléphone ou via les applications de rendez-vous en ligne.
- Dépistage COVID : Organisée par l'ARS et le SDIS 72, une journée de dépistage sans rendez-vous aura lieu le mardi 20 avril à la salle polyvalente Armand Bourillon.

2^{ème} commission : COMMUNICATION, ANIMATION, VIE LOCALE.

Rapporteur : M. Christophe FURET

M. Christophe FURET présente l'avancée des travaux sur le projet d'éco parcours. Une réunion aura lieu le 28 avril à 20h ; afin d'amorcer une réflexion sur les modalités techniques de mise en valeur de la nature et du patrimoine.

Les demandes de subvention seront étudiées pour délibération lors du prochain Conseil municipal.

Les commémorations du 08 mai se feront, comme l'année dernière, en format réduit du fait de la crise sanitaire.

La prochaine commission se réunira le 11 mai à 20h

3^{ème} commission : AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES, ENFANCE, JEUNESSE.

Rapporteur : Mme Florence THISE

Mme le Maire présente le compte-rendu du conseil d'école. Outre les nombreuses activités mises en place malgré les conditions actuelles liées à la crise sanitaire, les enseignants ont mis à profit les plus faibles besoins en matériel de 2020 pour investir, pour les élèves de niveau 2, dans les outils pédagogiques de déploiement d'une méthode heuristique de mathématiques.

Pendant la période de fermeture des écoles d'avril, une douzaine d'enfants dont les parents exercent des professions prioritaires, ont été accueillis par les enseignants et le personnel communal.

Mme Florence THISE présente le compte-rendu de la visite du CAUE qui proposera prochainement son étude sur l'aménagement matériel et paysagé du plateau sportif ; incluant un city-stade.

4^{ème} commission : VOIRIE – ESPACES VERTS – ENVIRONNEMENT.

Rapporteur : M. Yves SECHET

M. Yves SÉCHET annonce que les animaux des deux espaces d'écopâturage sont arrivés cette semaine.

Les essaims seront installés dans les ruches par l'association ASAN un peu plus tard que prévu ; du fait des gelées. Le 4^{ème} emplacement sera occupé par une ruche piège, afin de protéger les essaims des nuisibles.

La commune ayant acheté 100 pièges à frelons asiatiques, M. Yves SECHET dresse le bilan de l'opération. Une moitié a été répartie sur les terrains communaux. Une autre moitié a été mise à disposition des Neuvilleois qui en avaient fait la demande. Ont été retenus pour le déploiement les habitants des zones non couvertes par les pièges installés par la commune ; avec une priorité pour les propriétaires ayant été confrontés à la présence de nids de frelons asiatiques les années précédentes ; L'opération a rencontré l'adhésion des habitants. M. SECHET rappelle qu'en échange de cette mise à disposition, chacun s'est engagé à recenser les frelons piégés et à en faire retour au prestataire.

Les chantiers suivent leurs cours : reprofilage des fossés, débarnage route de Blandan, clôtures le long des chemins.

La visite d'inspection pour le label villages fleuris aura lieu le 28 juin.

Suite à un audit de l'ATESART, un plan pluriannuel de réfection des voiries communales est en cours d'élaboration. Le financement de la première tranche sera proposé au budget lors du Conseil ; fixant pour priorité cette année la route de Blandan et la route du rocher.

Mme Herin signale que des riverains de La Trugalle s'interrogent sur la vitesse des automobilistes arrivant à La Trugalle par la route de Blandan. M. SECHET et Mme le Maire répondent que la possibilité d'installer des panneaux et/ou des écluses sera étudiée prochainement.

Mme le Maire présente l'avancée du projet de chemin au Courty. La propriétaire ayant donné son accord, un bornage sera bientôt organisé pour coordonner les modalités d'échange de terrain avec la commune.

5^{ème} commission : SPORTS – BÂTIMENTS - CIMETIÈRE.

Rapporteur : Mme Sylvie LEFEUVRE

Mme Sylvie LEFEUVRE présente les travaux en cours. La palissade de l'école est en cours de remplacement. L'ancienne ganivelle sera recyclée pour l'enclos des moutons au terrain d'écopâturage.

Mme Emeline BLIN détaille l'avancée des travaux pour la réhabilitation et l'extension de la mairie. Les travaux de démolition ont pris quelques jours de retard ; un contrôle de présence d'amiante devant être réalisé au préalable. Ce retard sera partiellement rattrapé lors des opérations de démolition qui débuteront le 19 avril. Les derniers ajustements d'esthétique intérieure du bâtiment sont en cours de finalisation. Mme Emeline BLIN informe les membres du conseil qu'une vigilance doit être maintenue sur la hausse significative du prix des matières premières, notamment le bois et l'acier.

INFORMATIONS SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Rapporteur : M. Samuel HAMELIN

M. Samuel HAMELIN informe les membres du Conseil municipal que le Conseil communautaire a voté hier le budget principal et les 9 budgets annexes de l'EPCI. Il rappelle que le sujet d'actualité de la Communauté de communes est le déploiement du centre de vaccination détaillé par Mme le Maire en début de séance. Il ajoute que la Communauté de communes a obtenu le label « Terre de jeux 2024 ».

1^{ère} commission : FINANCES, URBANISME, AFFAIRES GÉNÉRALES

Rapporteur : Mme Véronique CANTIN

Finances

Approbation des comptes de gestion 2020

délibération n°10

VU l'article D 2343.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les comptes de gestion 2020 dressés par M. MARTY, Receveur,

Les membres du conseil prennent connaissance des budgets primitifs de l'exercice 2020 des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par M. le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant que les pièces comptables présentées sont conformes aux écritures des différents budgets et du compte administratif ; statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 Décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Après en avoir délibéré, sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal décide :

Article 1 : déclarer que les comptes de gestion du budget commune dressés pour l'exercice 2020 par M. le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni réserve, ni observation de sa part.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Approbation des comptes de gestion 2020 – budget assainissement

délibération n°11

VU l'article D 2343.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les comptes de gestion 2020 dressés par M. MARTY, Receveur,

Concernant le budget annexe assainissement, les membres du conseil prennent connaissance des budgets primitifs de l'exercice 2020 des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de

gestion dressé par M. le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant que les pièces comptables présentées sont conformes aux écritures des différents budgets et du compte administratif ; statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 Décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Après en avoir délibéré, sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal décide :

Article 1 : déclarer que les comptes de gestion du budget annexe assainissement dressés pour l'exercice 2020 par M. le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni réserve, ni observation de sa part.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

***Approbation du compte administratif 2020 – budget principal
Affectation du résultat – budget principal***

délibération n°12

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu le rapport du Compte Administratif 2020 conforme au Compte de Gestion dressé par M. le Receveur,

Le Compte Administratif du budget communal, au terme de l'exercice 2020 présente les résultats de clôture suivants :

Excédent de Clôture de Fonctionnement 2020	709 744.48 €
Excédent de Clôture d'Investissement 2020	2 772 959.57 €
Constate un excédent global de clôture de	3 482 704.05 €
Constate les restes à réaliser en dépenses pour :	2 595 000.00 €
Constate les restes à réaliser en recettes pour :	561 233.00 €

Mme le Maire se retire de la séance du Conseil Municipal pour le vote du Compte Administratif 2020. Celui-ci est présenté aux membres du Conseil Municipal par M. Christophe FURET.

Après délibération il est décidé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement :

Affectation au compte 1068 en section investissement pour 709 744.48 €, repris au budget 2021 pour 709 744.48 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Approbation du compte administratif 2020 – budget assainissement

délibération n°13

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu le rapport du Compte Administratif 2020 du budget assainissement, conforme au Compte de Gestion dressé par M. le Receveur,

Le Compte Administratif du budget assainissement, au terme de l'exercice 2020 présente le résultat de clôture suivant :

Excédent de Clôture d'exploitation 2020	14 859.43 €
Excédent de Clôture d'Investissement 2020	21 522.07 €
Constate un excédent total de	36 381.50 €

Après délibération il est décidé de ne pas affecter l'excédent d'exploitation ; celui-ci étant reporté.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Vote des taux d'imposition 2021

délibération n°14

Madame le Maire expose les faits suivants :

Considérant les résultats d'exercice 2020 et les résultats de clôture,

Considérant les notifications des recettes fiscales attendues en 2021,
Considérant les réformes de fiscalité relatives à la suppression progressive de la taxe d'habitation et au mécanisme de compensation mis en place,

Après délibération, sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'adopter les taux d'imposition suivants pour 2021 :

- Taxe Foncière bâti 37,60 %
- Taxe Foncière non bâti 28,21 %

Rebasage conformément à la réforme de la fiscalité locale pour compensation de la suppression de la taxe d'habitation : taux 2021 = taux communal 2020 + taux départemental 2020.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.**

Vote du budget primitif principal 2021

délibération n°15

Vu le code Général des Collectivités Territoriales : articles L 2311-1 et suivants,
Mme le Maire rapporte au Conseil municipal le travail de la commission des finances :

Fonctionnement :

Mme le Maire précise que ce budget est proposé en recettes en tenant compte des notifications de nos bases pour 2021. La Dotation Globale de Fonctionnement a été estimée raisonnablement. La confirmation des attributions de compensation est quant à elle actée.

En dépenses la collectivité continue ses efforts de maîtrise des dépenses tout en apportant une attention particulière à la qualité des services à la population, notamment avec le contexte sanitaire depuis mars 2020 et en assumant des charges incontournables : charges de personnel, maintenances diverses, service instruction du droit des sols.

Investissement :

La Commune poursuit un programme soutenu d'investissement en 2021 dans la continuité des projets engagés en 2020 ; en atteste la hausse des restes à réaliser. L'année sera marquée d'une part, par la publication des appels d'offres et début des travaux de requalification de la rue du stade ; d'autre part par la phase d'études pour la construction des nouveaux ateliers municipaux et le développement du plateau sportif.

Après délibération, sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'adopter le Budget Primitif 2021 de la Commune.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 804 923.00 €	1 804 923.00 €
INVESTISSEMENT	4 887 362.05 €	4 887 362.05 €

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.**

Vote du budget primitif annexe – assainissement 2021

délibération n°16

Vu le code Général des Collectivités Territoriales : articles L 2311-1 et suivants ;

Mme le Maire rapporte au Conseil le travail de la commission des finances pour le Budget Assainissement qui pour 2021 prévoit un programme de travaux conséquent lors de l'aménagement de la rue du Stade.

Après délibération, sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'adopter le Budget Primitif 2021 Du budget annexe assainissement.

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	131 559.00 €	131 559.00 €
INVESTISSEMENT	493 522.00 €	493 522.00 €

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.**

+++++++

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.

+++++++